



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°58
28 novembre 2017

- Décision du 27 novembre 2017 relative à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**Décision relative à la modification des jours de chômages programmés
pour la période du 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017.**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu les délibérations du 19 décembre 2016 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

Vu le rapport de justification du chômage du canal de la Marne au Rhin Est du 23 novembre 2017.

DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération du 19 décembre 2016 modifiée susvisée, la programmation des chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 est modifiée dans les conditions suivantes :

Chômage prolongé :

Le chômage du canal de la Marne au Rhin branche Est, initialement programmé du 6 novembre au 3 décembre 2017 est prolongé jusqu'au 19 décembre 2017 inclus, cette prolongation portant uniquement sur l'ouvrage de Réchicourt et le bief n°7 soit du pk 218.631 au pk 222.400.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 novembre 2017

**Par délégation du Directeur Général,
Le Directeur de l'infrastructure, de l'eau et
de l'environnement**

Signé

Didier SACHY